

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BASTIA - 2002 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 19/07/2024 - B2024/003388 - 2022 B 00124 - 910 130 293 - A Serenità

SAS A SERENITA
Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Bella Villa Route de Batello Mignataja
20240 VENTISERI
910 130 293 RCS BASTIA

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le trente juin à quinze heures trente

Au siège social, à Bella Villa Route de Batello Mignataja - 20240 VENTISERI

Les associés de la Société A SERENITA se sont réunis en Assemblée Générale.

Chaque associé a été convoqué par Madame BERNARDINI Sonia.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Madame BERNARDINI Sonia préside la réunion en sa qualité de Président.

Monsieur ROGE Romain assume les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 100 actions sur les 100 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant la totalité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la feuille de présence et les procurations données par les associés représentés ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2023 ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président.
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- *Quitus* au Président.
- Affectation du résultat de l'exercice.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion du Président.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 21 108 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président *quitus* de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 21 108 euros :

- En report à nouveau, à hauteur de 21 108 euros.

Distributions antérieures de dividendes :

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Néant.

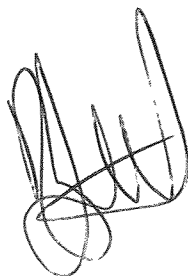
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Clôture de l'acte

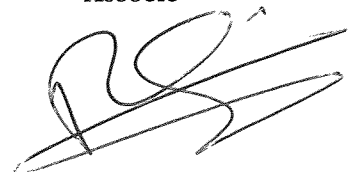
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à seize heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Madame BERNARDINI Sonia
Présidente

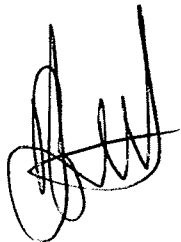


Monsieur ROGE Romain
Associé



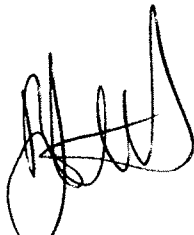
SAS A SERENITA
Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Bella Villa Route de Batello Mignataja
20240 VENTISERI
910 130 293 RCS BASTIA

FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2024

N°	ASSOCIES Nom - Prénom - Domicile	Nombre d'actions en pleine- propriété	Nombre d'actions en nue- propriété	Nombre d'actions en usufruit	Nombre de Voix	Nom - Prénom - Domicile des mandataires ou représentants légaux	Signatures
1	Madame BERNARDINI Sonia, demeurant à BELLA VILLA - RTE DE BATELLO - MIGNATAJA 20240 VENTISERI	50	0	0	50		
2	Monsieur ROGE Romain, Yves demeurant à BELLA VILLA - RTE DE BATELLO - MIGNATAJA 20240 VENTISERI	50	0	0	50		
	Total		100		100		

Le Président de Séance certifie exacte la présente feuille de présence faisant apparaître que 2 actionnaires sont présents ou représentés totalisant 100 actions ayant droit de vote et auxquelles sont attachées 100 voix.

Madame BERNARDINI Sonia





Certifié conforme à l'original



SAS A SERENITA

MIGNATAJA BELLA VILLA
BATTELLO
20240 VENTISERI

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 11	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	2 280	196	2 084		2 084	
	Autres immobilisations corporelles	34 418	4 767	29 651	10 097	19 555	193.67
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	933		933	933		
	Total II	37 632	4 963	32 669	11 030	21 639	196.19
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 875		1 875		1 875	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	7 272		7 272	3 344	3 928	117.47
	Autres créances	818		818	311	507	163.04
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	71 447		71 447	76 437	4 990	6.53
	Charges constatées d'avance (3)	98		98	13	84	627.68
	Total III	81 510		81 510	80 106	1 405	1.75
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	119 142	4 963	114 179	91 136	23 044	25.28

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	11	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000		1 000			
	Réserves						
	Réserve légale	100				100	
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	86 783				86 783	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	21 108		86 883		65 775	75.71
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	108 990		87 883		21 108	24.02
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	553		1 049		496	47.33
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	343				343	
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 674		865		809	93.53
	Dettes fiscales et sociales	2 370		996		1 374	137.92
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes			343		343	100.00
	Produits constatés d'avance (I)	249				249	
	Total IV	5 189		3 253		1 936	59.52
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	114 179		91 136		23 044	25.28

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

5 189

3 253

SAS A SERENITA

MIGNATAJA BELLA VILLA
BATTELLO
20240 VENTISERI

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

SARL PANI EXPERTISE
VILLA ACHILLI
RN 198
20240 GHISONACCIA
0495340573

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des amortissements	9
Disponibilités en Euros	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 114 179.12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 134 837.74 Euros et dégageant un bénéfice de 21 107.56 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2023 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 280
Installations générales agencements aménagements divers	1 371		
Matériel de transport	4 510		21 835
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 506		2 197
TOTAL	10 387		26 312
Prêts, autres immobilisations financières	933		
TOTAL	933		
TOTAL GENERAL	11 320		26 312

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 280	
Installations générales agencements aménagements divers			1 371	
Matériel de transport			26 345	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 702	
TOTAL			36 699	
Prêts, autres immobilisations financières			933	
TOTAL			933	
TOTAL GENERAL			37 632	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			196		196
Installations générales agencements aménagements divers		37	138		175
Matériel de transport		107	3 271		3 378
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		146	1 068		1 214
TOTAL		290	4 673		4 963
TOTAL GENERAL		290	4 673		4 963
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	196				
Instal.générales agenc.aménag.divers	138				
Matériel de transport	3 271				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 068				
TOTAL	4 673				
TOTAL GENERAL	4 673				

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.